

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois
Vendredi 28 janvier 2022 (13 h 00)
Visioconférence (Zoom Meeting)***

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert (à partir de 13 h 09)
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du personnel du Conseil scolaire est absent :

Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général
Catherine Colombet, Adjointe exécutive à la direction générale
Sébastien Fillion, Directeur des technologies de l'information
Claude-Jean Harel, Directeur des communications
André Messier, Directeur général adjoint
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidence du CSF, M. Alpha Barry souhaite la bienvenue. Il remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence et présente les excuses du conseiller scolaire M. Brian LeNouail pour son absence.

La présidence constate que le quorum est atteint, il appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 28 janvier 2022 à 13 h 04, par visioconférence.

M. Guy Roberge, Conseiller scolaire, procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en

Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12^e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2022 et
**assentiment sur la correspondance*

22.001 MONICA FERRÉ : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2022 à 13 heures par visioconférence soit adopté tel que présenté.

Adopté

22.002 YVAN LABEL : Que le CSF adopte par assentiment la correspondance au point 3 de l'ordre du jour telle que présentée lors de sa séance régulière du 28 janvier 2022.

Adopté

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

La vice-présidente du CSF, Mme Geneviève Binette se joint à la séance à 13h09.

1.4.1 *Politique du jour : Le droit d'admission – La permission d'admission
(politique 1.4.1)*

Concernant la politique du jour à réviser, les membres du CSF ont répondu par sondage aux questions suivantes :

- La politique est-elle toujours pertinente ?
- La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?
- Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?
- La politique atteint-elle les résultats visés ?
- Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?

Concernant le positionnement stratégique et le cadre d'imputabilité du CSF, les membres ont participé au sondage relatif à l'initiative ciblée du CÉF (Campagne de promotion) qui est listée dans les sept (7) positionnements stratégiques.

Les membres du CSF ont participé aux sondages SurveyMonkey et les résultats ont été communiqués aux membres du CSF.

1.5 *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2021*

22.003 GISELE RIVARD : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2021, tel que présenté lors de la séance régulière du 28 janvier 2022.

Adopté

II. Directions du Conseil

2.1 Points d'information

2.1.1 Rapport de suivis de la direction générale

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente les rapports suivants :

- Rapport de la direction générale du 1^{er} trimestre 2021-22 ;
- Rapport les états financiers du 1^{er} trimestre 2021-22 (présenté par Abdoulaye Yoh) ;
- Rapport sur les orientations budgétaires 2022-23.

22.004 MARIE LEPAGE : Que le CSF reçoive les rapports de suivis relatifs au premier trimestre 2021-22 et aux orientations budgétaires 2022-23, tels que présentés par la direction générale lors de la séance régulière du CSF du 28 janvier 2022.

Adopté

Pause santé et reprise à 14 h 23.

2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2021-22 :

- Période 10 novembre 2021 au 11 janvier 2022 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission au 12 janvier 2022 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

22.005 GISELE RIVARD : Que le CSF reçoive le rapport sur les permissions d'admission de l'année scolaire 2021-22, tel que présenté lors de la séance régulière du 28 janvier 2022.

Adopté

2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Sans objet.

2.1.4 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 20 janvier 2022 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

2.2 Décisions

2.2.1 Rapport des ressources humaines

22.006 MONICA FERRE : Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 14 h 33 lors de sa séance régulière du 28 janvier 2022, en présence de la direction générale.
Adopté

22.007 GISELE RIVARD : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 28 janvier 2022 à 14 h 45.
Adopté

22.008 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 22 novembre 2021 au 21 janvier 2022, tel que présenté lors de sa séance régulière du 28 janvier 2022.
Adopté

2.2.2 Adoption du Calendrier scolaire 2022-23

Présentation par la direction générale adjointe, M. André Messier, de l'ébauche du Calendrier scolaire 2022-23.

La vice-présidente, Mme Geneviève Binette quitte la séance à 14 h 57.

22.009 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF adopte le Calendrier scolaire 2022-23, tel que présenté lors de la séance régulière du 28 janvier 2022.
Adopté

2.2.3 Entretien Préventif et Rénovation

Présentation par la direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon, des formulaires et rapport relatifs au plan Entretien Préventif et Rénovation 2020-21.

22.010 YVAN LEBEL : Que le CSF reçoive et approuve les documents suivants :

- Le formulaire du plan Entretien Préventif et Rénovation 2020-21 amendé (*2020-21 PMR Amendment Form*) ;
 - Rapport de réconciliation du plan Entretien Préventif et Rénovation 2020-21 (*2020-21 PMR Reconciliation Report*)
 - Formulaire de réconciliation approuvée du plan Entretien Préventif et Rénovation 2020-21 (*2020-21 PMR Reconciliation Form*) ;
- tels que présentés lors de la séance régulière du 28 janvier 2022.

Adopté

2.3 Rapports des comités et représentants

2.3.1 Comité stratégique et de négociation

Présentation orale par les membres du Comité stratégique et de négociation.

2.3.2 Comité des finances et de vérification

Présentation orale par les membres du Comité des finances et de vérification.

2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques

Présentation orale par les membres du Comité de gouvernance et des politiques.

2.3.4 Comité de reconnaissance

Présentation orale par les membres du Comité de reconnaissance.

2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

Présentation orale par les membres du Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires.

2.3.6 Comité des ressources humaines

Présentation orale par les membres du Comité des ressources humaines.

2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina

Présentation orale du rapport de la représentante du CSF, Mme Gisèle Rivard auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina, suite à la réunion du 24 janvier 2022.

2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Sans objet.

2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Sans objet.

2.3.10 Représentant auprès de la table des élus

Sans objet.

22.011 MARIA LEPAGE : Que le CSF reçoive les rapports oraux des représentants et comités du CSF. Adopté

III. **Correspondance

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

IV. Délégations et présentations spéciales

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 26 novembre 2021

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 26 novembre 2021 a été présenté aux membres du CSF.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 28 janvier 2022

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 7 février 2022 à midi.

6.3 La prochaine séance

Le vendredi 25 mars 2022, à 13 heures.

6.4 Levée de la séance du 28 janvier 2022

22.012 MARIA LEPAGE : Que le CSF lève la séance régulière du 28 janvier 2022, par visioconférence, à 15 h 29.

Adopté


Présidence


Secrétaire